



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Direction des ressources  
humaines (DRH)**

**Sous-direction des carrières, des  
parcours et de la rémunération  
des personnels (SD2)**

Bureau des personnels  
du travail et de l'emploi (SD2E)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation  
professionnelle et du dialogue social

à

Monsieur le chef de l'Inspection générale  
des affaires sociales

Monsieur le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales

Mesdames et Messieurs les délégués et directeurs  
de l'administration centrale du ministère du travail,  
de l'emploi, de la formation professionnelle  
et du dialogue social,

Monsieur le directeur de l'institut national du travail,  
de l'emploi et de la formation professionnelle,

Mesdames et Messieurs les Préfets de régions,

Mesdames et Messieurs les directeur régionaux  
des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi,

Mesdames et Messieurs les directeurs des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi,

Monsieur le directeur de la cohésion sociale,  
du travail, de l'emploi et la population  
de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Mesdames et Messieurs les responsables d'Unités  
territoriales,

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
(services régionaux de l'inspection du travail,  
de l'emploi et de la politique sociale agricoles),

**NOTE DE SERVICE DRH-SD2E n° 2014-05 du 17 février 2014 :  
AVIS DE VACANCES DE POSTES DE CATEGORIE B**

**Délai de rigueur : 12 mars 2014**

Je vous serais obligé de bien vouloir porter, sans délai, à la connaissance de tous les agents concernés le présent avis de vacances de postes de catégorie B.

Nous attirons votre attention sur le fait que la situation des effectifs dans les régions conduit aux trois cas suivants :

- Régions où tous les postes sont ouverts à la vacance nationale,
- Régions où les postes sont ouverts, pour partie, prioritairement à la vacance infra régionale et, pour partie, à la vacance nationale,
- Régions où tous les postes sont ouverts prioritairement à la vacance infra régionale.

Pour les postes indiqués comme étant ouverts en priorité à l'infra régional, les candidatures nationales sont recevables et seront examinées en commission administrative paritaire pour la prise en compte éventuelle de motifs prioritaires.

Les agents sont invités à se positionner exclusivement sur les postes ouverts à leurs corps et à utiliser le formulaire de mutation annexé à cet avis.

Il est précisé que, par principe, et sous réserve de l'analyse des motifs prioritaires :

- les postes de contrôle et de renseignements en section centrale travail sont réservés aux contrôleurs du travail,
- les postes emploi peuvent être pourvus soit par des secrétaires administratifs, soit par des contrôleurs du travail,
- les postes fonctions support sont proposés en priorité aux secrétaires administratifs, puis aux contrôleurs du travail.

Concernant les fiches de poste non jointes au présent avis, il convient de prendre contact directement auprès des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi concernées pour les consulter.

Lorsqu'une direction dispose de plusieurs postes identifiés, les agents devront veiller à préciser leur rang de choix sur ces postes.

Les demandes de mutation doivent être transmises par la voie hiérarchique à la DRH, 2<sup>e</sup> sous direction, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS Cedex 07 SP, au plus tard le **12 mars 2014 au soir, délai de rigueur**, au bureau SD2E pour les agents du corps des contrôleurs du travail et au bureau SD2G pour les agents du corps des secrétaires administratifs.

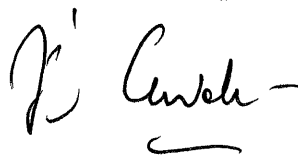
**Afin de respecter le délai, les agents sont invités à transmettre dans un premier temps, leur demande, même non visée, par courriel aux fins d'enregistrement aux adresses suivantes :**

Pour les agents relevant du bureau SD2E : [francoise.feve@sg.social.gouv.fr](mailto:francoise.feve@sg.social.gouv.fr) tél. : 01 44 38 36 95  
(Corps des contrôleurs du travail) [nathalie.weiss@sg.social.gouv.fr](mailto:nathalie.weiss@sg.social.gouv.fr) tél. : 01 44 38 36 83

Pour les agents relevant du bureau SD2G : [isabelle.deleury@sg.social.gouv.fr](mailto:isabelle.deleury@sg.social.gouv.fr) tél. : 01 40 56 82 99  
(Corps des secrétaires administratifs) [benoit.yvenou@sg.social.gouv.fr](mailto:benoit.yvenou@sg.social.gouv.fr) tél. : 01 44 38 35 29

La CAP du corps des contrôleurs du travail se réunira le 4 avril et celle des secrétaires administratifs le 22 mai 2014.

Le sous-directeur des carrières, des parcours  
et de la rémunération des personnels



Jean-François CHEVALLEREAU